

ADHÉSION 2024

Décision de la Direction Générale des Finances Publiques du 3 mai 2017.

L'association LES AMIS DU FORT DE COMBOIRE constitue un organisme d'intérêt général à caractère culturel mentionné au (petit) b de l'article 200 ou au (petit) a du paragraphe 1 de l'article 238 bis du CGI (Code Général des Impôts).

Il conviendra d'établir au donateur un reçu fiscal, formulaire Cerfa n°11580*03 pour lui permettre de bénéficier de la réduction d'impôt (66 % du don).

Vous adhérez ou renouvelez votre adhésion par l'intermédiaire d'un don de 45 € (minimum) et ceci vous ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 %. L'adhésion vous revient effectivement à 15 €.

C'est pour l'association, une opportunité d'augmenter ses moyens, avec votre aide. Vous faites une avance, qui vous est remboursée par l'État avec le crédit d'impôt.

*Vous ne souhaitez pas bénéficier du crédit d'impôt, la cotisation est inchangée : 15 €

Les sommes recueillies sont exclusivement utilisées pour préserver ce patrimoine et sa mémoire, augmenter le contenu culturel par des expositions, des animations variées, améliorer l'accueil du public dans des locaux sécurisés et plus conviviaux, sur le site du Fort de Comboire.

de du fort de Comboire.
e à l'association des Amis
Enregistrements Date Fichier Adhérent Contact Mail
Compte Association Reçu fiscal/carte
Retour adhérent
pte Clé RIB
2 6 6 4 0 6
ole = 1 adhésion)
IÉSION 2024

Coupon-réponse à envoyer : Les Amis du fort de Comboire

16 placette de la Chartreuse - 38640 - CLAIX

Nous contacter: 07 50 87 18 21 ou infos@fortdecomboire.fr